

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 45
 POUVOIRS Suppléants 4
 POUVOIRS Titulaires 14
 ABSENTS 29

Vote Pour : 63
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation
 8 AVRIL 2025
Date d'Affichage
 8 AVRIL 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 91_2025
ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- Avenant n°1 au lot 2 du marché Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Exposé des motifs

Le lot n°2 « Restaurants scolaires des écoles et ALSH de Lisle sur Tarn et Montans » relatif à la « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » a été attribué le 24 octobre 2022 à la société ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE pour une durée de 24 mois puis renouvelable 2 fois 12 mois.

Des travaux d'agrandissement de la cuisine satellite et du réfectoire de l'école de Lisle sur Tarn vont débiter en mai 2025. Les repas ne pourront pas être remis en température sur la cuisine le temps des travaux. Des modulaires cuisine vont être installés, permettant le service en liaison chaude de repas. Les repas devront être livrés en liaison chaude pendant ce laps de temps et le prestataire Ansamble de Baraqueville ne peut pas fournir la prestation. Le prestataire Ansamble titulaire de la DSP cuisine centrale en production de la Clavelle à Gaillac possède l'agrément suffisant pour produire les 280 repas par jour en période scolaire et les 79 repas par jour en extrascolaire.

Il convient d'établir un avenant n°1 au lot 2 du marché de « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » relatif à la suppression de livraison des 280 repas par jour en période scolaire et des 79 repas par jour en extrascolaire pendant la durée des travaux du réfectoire de l'école de Lisle sur Tarn.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.2.7 Compétence en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°220_2022 du 24 octobre 2022 autorisant la signature des marchés « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°1 au lot 2 du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » relatif à la suppression de livraison des 280 repas par jour en période scolaire et des 79 repas par jour en extrascolaire pendant la durée des travaux de l'école de Lisle sur Tarn,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

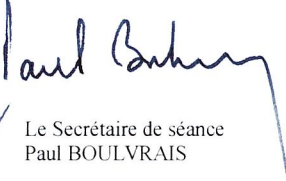
Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **29 AVR. 2025**

- publication - mise en ligne
Le **29 AVR. 2025**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR